

1. OBJET

Un plateau Minibad est une compétition non officielle, sauf s'il s'agit d'une rencontre Promobad, ouverte aux Minibad et éventuellement aux Poussins.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'un « Plateau Minibad ».

Ce règlement est complété par une instruction fournissant des conseils et recommandations aux organisateurs.

2. MODALITES D'ORGANISATION

2.1. Autorisation et organisation

Un plateau Minibad est organisé en principe par un comité. Des dérogations peuvent être accordées par la ligue concernée selon les circonstances.

Le comité peut déléguer l'organisation d'un plateau à un club.

L'autorisation d'un plateau doit être demandée à la ligue concernée, selon le règlement en vigueur relatif aux compétitions non officielles ou le règlement des rencontres Promobad si la rencontre se déroule sous la forme d'une rencontre Promobad.

2.2. Catégories

Le plateau Minibad est ouvert aux Minibad et éventuellement Poussins selon les circonstances.

2.3. Horaires indicatifs

La durée d'un plateau Minibad est limitée à trois heures, sauf dérogation justifiée, et cinq heures s'il s'agit d'une rencontre Promobad.

2.4. Salles

Un minimum de quatre terrains est nécessaire pour accueillir un plateau Minibad.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours.

Ponctuellement, le plateau Minibad peut aussi être ouvert aux jeunes non licenciés, dans les conditions prévues à l'article 7.1.5 du Règlement Intérieur.

3.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la manifestation.